

82B M

Rothschild & Cie Banque

Société en commandite simple au capital de € 24 530 190

Siège social 17, avenue Matignon 75008 Paris

R.C.S. Paris B 323 317 032

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Associés du 31 janvier 2005
15 JANV 2005 R

N° DE DÉPÔT 1784
Le 31 janvier 2005 à onze heures, les Associés de Rothschild & Compagnie Banque se sont réunis au siège social sur convocation de la Gérance.

Monsieur Alain CORNU-THENARD est désigné à la présidence de l'Assemblée.

Madame Isabelle PASQUINET est désignée en qualité de Secrétaire.

Les Cabinets CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux Comptes dûment convoqués, ne sont pas représentés.

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi formé permet de constater que tous les Commandités sont présents ou représentés totalisant 910 736 parts, et que les Commanditaires présents ou représentés totalisent 93 766 parts. Le quorum exigé pour la tenue des Assemblées Générales appelées à statuer sur des décisions à caractère extraordinaire étant atteint, la présente Assemblée Générale - régulièrement constituée - peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur Alain CORNU-THENARD dépose alors sur la table les documents suivants :

- une copie de la lettre de convocation envoyée aux Associés,
- une copie des lettres de convocation envoyées aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport de la Gérance,
- le projet des décisions collectives,
- un exemplaire à jour des statuts.

Puis, Monsieur Alain CORNU-THENARD rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions à caractère extraordinaire :

- Rapport de la Gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Agrément d'un nouvel associé commandité,
- Autorisation de cessions de parts,
- Modification corrélative des statuts.

Monsieur Alain Cornu-Thénard, Associé Gérant Commandité, donne alors lecture du rapport de la Gérance.

Le Président de séance met alors aux voix les décisions suivantes :

Décisions à caractère extraordinaire

Première décision collective

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 19 al. 2 des statuts et statuant aux conditions de majorité définies à l'article 14 A des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et sous la condition suspensive de l'autorisation de cette désignation par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, désignent Monsieur François PEROL, né le 16 novembre 1963 à Le Creusot
qui l'accepte, en qualité de Gérant, avec effet ce jour.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités présents ou représentés et à la majorité en nombre et en capital des commanditaires présents et représentés.

Deuxième décision collective

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en vertu de l'article 19 al. 2 des statuts et statuant aux conditions de majorité définies à l'article 8 c des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance agréé :

Monsieur François PEROL

en qualité de nouvel associé commandité, à effet ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption de la première résolution.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités présents ou représentés et à la majorité en nombre et en capital des commanditaires présents et représentés.

Troisième décision collective

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 19 al. 2 des statuts et statuant aux conditions de majorité définies à l'article 8 c des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, autorise la cession suivante des parts de la Banque – valeur 31 janvier 2005 :

<i>Cédant</i>	<i>Cessionnaire</i>	<i>Nombre de parts</i>
SCS HOLDING	François PEROL	10

Monsieur François PEROL devient de ce fait Associé Gérant Commandité à compter de cette même date.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités présents ou représentés et à la majorité en nombre et en capital des commanditaires présents et représentés.

Quatrième décision collective

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide de modifier les articles 1 et 6 des statuts pour refléter la cession de parts de la Banque intervenue entre SCS HOLDING et Monsieur François PEROL ainsi que l'entrée dans le capital de la Banque comme associé commandité de Monsieur François PEROL.

Ancienne version :

« Article 1 – FORME

La Société est en commandite simple et sera régie par les présents statuts et les lois en vigueur, notamment la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 ci-après dénommée "LA LOI" et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Elle existera entre David de ROTHSCHILD, FINANCIERE DE TOURNON, Éric de ROTHSCHILD, BERO, PONTIEU-RABELAIS, Jean-Charles NAOURI, Jean-Claude MEYER, Édouard de ROTHSCHILD, HOLDING FINANCIER JEAN GOUJON, Christian de LABRIFFE, Marc-Olivier LAURENT, François HENROT, Gérard WORMS, Luce GENDRY, Christian BITO, Grégoire CHERTOK, Alain CORNU-THENARD, Christophe DESPREZ, Philippe de NICOLAY, Olivier PECOUX, Pierre TATTEVIN, Richard THIL, Lionel ZINSOU-DERLIN, Sophie JAVARY-ELLIS, Nicolas BONNAULT, Marcel NICOLAÏ, Laurent BARIL, Philippe LE BOURGEOIS, Gerald ROSENFELD, SCS HOLDING et FINANCIERE RABELAIS, comme associés commandités,

et, en qualité de commanditaires :

La CIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD, la CIE FINANCIERE MARTIN-MAUREL, PO PARTICIPATIONS BANCAIRES, Evelyn de ROTHSCHILD, Nicolas BAZIRE, Michel CICUREL, Lysiane OBERKAMPF, Iris OBERKAMPF, Louis OBERKAMPF, Bernard MAUREL, Bernard de VILLEMEJANE et Guy WAIS.

[...]

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de EUR 24 530 190 est divisé en 1 066 530 parts sociales de EUR 23 de valeur nominale.

Ces parts sociales sont détenues par :

- Monsieur David de Rothschild	13 924 parts
- Financière de Tournon	113 897 parts
- Monsieur Éric de Rothschild	2 479 parts
- Béro	38 260 parts
- Ponthieu Rabelais	138 221 parts
- Monsieur Jean-Charles Naouri	13 parts
- Monsieur Jean-Claude Meyer	23 394 parts
- Monsieur Édouard de Rothschild	13 parts
- Holding Financier Jean Goujon	110 772 parts
- Monsieur Christian de Labriffe	24 882 parts

- Monsieur Marc-Olivier Laurent	2 221 parts
- Monsieur François Henrot	74 573 parts
- Monsieur Gérard Worms	2 221 parts
- Madame Luce Gendry	2 221 parts
- Monsieur Christian Bito	2 221 parts
- Monsieur Grégoire Chertok	2 221 parts
- Monsieur Alain Cornu-Thenard	2 221 parts
- Monsieur Christophe Desprez	2 221 parts
- Monsieur Philippe de Nicolay	2 221 parts
- Monsieur Olivier Pécoux	2 221 parts
- Monsieur Pierre Tattevin	2 221 parts
- Monsieur Richard Thil	2 221 parts
- Monsieur Lionel Zinsou-Derlin	2 221 parts
- Madame Sophie Javary-Ellis	1 111 parts
- Monsieur Nicolas Bonnault	10 parts
- Monsieur Marcel Nicolai	10 parts
- Monsieur Laurent Baril	10 parts
- Monsieur Philippe Le Bourgeois	10 parts
- Monsieur Gerald Rosenfeld	10 parts
- SCS HOLDING	341 867 parts
- Financière Rabelais	28 parts

Ensemble pour les commandités 910 736 parts

- La Cie Financière Edmond de Rothschild Banque	68 189 parts
- La Cie Financière Martin-Maurel	25 570 parts
- PO Participations Bancaires	1 part
- Madame Lysiane Oberkampf	60 109 parts
- Madame Iris Oberkampf	1 905 parts
- Monsieur Louis Oberkampf	14 parts
- Monsieur Michel Cicurel	1 part
- Monsieur Bernard Maurel	1 part
- Sir Evelyn de Rothschild	1 part
- Monsieur Bernard de Villeméjane	1 part
- Monsieur Guy Wais	1 part
- Monsieur Nicolas Bazire	1 part

Ensemble pour les commanditaires 155 794 parts

TOTAL GENERAL 1 066 530 parts »

Nouvelle version :

« Article 1 – FORME

La Société est en commandite simple et sera régie par les présents statuts et les lois en vigueur, notamment la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 ci-après dénommée "LA LOI" et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Elle existera entre David de ROTHSCHILD, FINANCIERE DE TOURNON, Éric de ROTHSCHILD, BERO, PONTHEIU-RABELAIS, Jean-Charles NAOURI, Jean-Claude MEYER, Édouard de ROTHSCHILD, HOLDING FINANCIER JEAN GOUJON, Christian de LABRIFFE, Marc-Olivier LAURENT, François HENROT, Gérard WORMS, Luce GENDRY, Christian BITO, Grégoire CHERTOK, Alain CORNU-THENARD, Christophe DESPREZ, Philippe de NICOLAY, Olivier PECOUX, Pierre TATTEVIN, Richard THIL, Lionel ZINSOU-DERLIN, Sophie JAVARY-ELLIS, Nicolas BONNAULT, Marcel NICOLAÏ, Laurent BARIL, Philippe LE BOURGEOIS, Gerald ROSENFELD, François PEROL, SCS HOLDING et FINANCIERE RABELAIS, comme associés commandités,

et, en qualité de commanditaires :

La CIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD, la CIE FINANCIERE MARTIN-MAUREL, PO PARTICIPATIONS BANCAIRES, Evelyn de ROTHSCHILD, Nicolas BAZIRE, Michel CICUREL, Lysiane OBERKAMPF, Iris OBERKAMPF, Louis OBERKAMPF, Bernard MAUREL, Bernard de VILLEMEJANE et Guy WAIS.

[...]

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de EUR 24 530 190 est divisé en 1 066 530 parts sociales de EUR 23 de valeur nominale.

Ces parts sociales sont détenues par :

- Monsieur David de Rothschild	13 924 parts
- Financière de Tournon	113 897 parts
- Monsieur Éric de Rothschild	2 479 parts
- Béro	38 260 parts
- Ponthieu Rabelais	138 221 parts
- Monsieur Jean-Charles Naouri	13 parts
- Monsieur Jean-Claude Meyer	23 394 parts
- Monsieur Édouard de Rothschild	13 parts
- Holding Financier Jean Goujon	110 772 parts
- Monsieur Christian de Labriffe	24 882 parts
- Monsieur Marc-Olivier Laurent	2 221 parts
- Monsieur François Henrot	74 573 parts
- Monsieur Gérard Worms	2 221 parts
- Madame Luce Gendry	2 221 parts
- Monsieur Christian Bito	2 221 parts
- Monsieur Grégoire Chertok	2 221 parts
- Monsieur Alain Cornu-Thenard	2 221 parts
- Monsieur Christophe Desprez	2 221 parts
- Monsieur Philippe de Nicolay	2 221 parts
- Monsieur Olivier Pécoux	2 221 parts
- Monsieur Pierre Tattevin	2 221 parts
- Monsieur Richard Thil	2 221 parts
- Monsieur Lionel Zinsou-Derlin	2 221 parts
- Madame Sophie Javary-Ellis	1 111 parts
- Monsieur Nicolas Bonnault	10 parts
- Monsieur Marcel Nicolaï	10 parts
- Monsieur Laurent Baril	10 parts
- Monsieur Philippe Le Bourgeois	10 parts
- Monsieur Gerald Rosenfeld	10 parts

- Monsieur François Perol	10 parts
- SCS HOLDING	341 857 parts
- Financière Rabelais	28 parts
Ensemble pour les commandités	<u>910 736 parts</u>

- La Cie Financière Edmond de Rothschild Banque	68 189 parts
- La Cie Financière Martin-Maurel	25 570 parts
- PO Participations Bancaires	1 part
- Madame Lysiane Oberkampf	60 109 parts
- Madame Iris Oberkampf	1 905 parts
- Monsieur Louis Oberkampf	14 parts
- Monsieur Michel Cicurel	1 part
- Monsieur Bernard Maurel	1 part
- Sir Evelyn de Rothschild	1 part
- Monsieur Bernard de Villeméjane	1 part
- Monsieur Guy Wais	1 part
- Monsieur Nicolas Bazire	1 part

Ensemble pour les commanditaires 155 794 parts

TOTAL GENERAL 1 066 530 parts »

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités présents ou représentés et à la majorité en nombre et en capital des commanditaires présents et représentés.

Cinquième décision collective

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités présents ou représentés et à la majorité en nombre et en capital des commanditaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire

certifié conforme à l'original


